



Plongée 95 / Piscine de l'Axe Majeur
FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
Année 2020/2021

Photo

Nom : _____ Sexe : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : _____ Profession : _____

Lieu de naissance : _____ Département (n°) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : Domicile : _____ Portable : _____

eMAil : _____ (écrire en MAJ)

Num Licence : _____

Niveau actuel : _____

Nombre de plongées : _____

Cette année, je souhaite passer : _____

Date de la dernière plongée : _____

Je sais nager 50 m sans me tenir au bord ni prendre pied : OUI/NON

je ne souhaite pas faire apparaître les informations ci-dessus dans l'annuaire du club sur le site www.plongee95.fr

je ne souhaite pas recevoir les informations relatives à la vie du club par eMail

Je souhaite obtenir la carte d'accès pour l'année 2021 (fournir 17 € et une photo + 10 € de caution)

Date de délivrance du CACI : _____ Médecin : _____

Personne à prévenir en cas d'accident : _____

Téléphone : _____ ou _____

Je soussigné _____ demande mon inscription ou celle de mon enfant _____ et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur (au dos de la présente fiche d'inscription) et de l'organisation générale de la formation de Plongée 95 et m'engage à les respecter.

J'autorise le Club à réaliser des photographies de moi ou de mon enfant et à les utiliser dans un but non commercial sur le site internet www.plongee95.fr et sur les documents de communication du club : banderoles, plaquettes, affiches

Assurance : Plongée 95 attire votre attention sur le fait que l'assurance incluse dans la licence est une assurance "responsabilité civile", au tiers, et ne vous couvre en aucun cas en cas d'accident vous survenant en l'absence de tiers responsable. Différentes assurances complémentaires optionnelles dites « individuelles accidents » sont proposées par la fédération et nous vous conseillons de souscrire l'une de celle-ci (Voir le site www.ffesm.fr).

Santé : Les renseignements suivants concernent les éventuels problèmes de santé des participants. Ils sont destinés à informer le directeur de plongée dans le seul but d'assurer une sécurité maximale. Ils sont, à ce titre, strictement confidentiels et y répondre ne constitue en aucun cas une obligation.

ETES-VOUS ALLERGIQUE ? (aspirine...) : _____

PRENEZ-VOUS REGULIEREMENT DES MEDICAMENTS ? (si oui, lesquels et en quelle quantité ?)

PROBLEMES DE SANTE DIVERS : _____

Je reconnais avoir pris connaissances des informations relatives aux assurances au verso.

Signature (précédée de la mention manuscrite : «Lu et approuvé») à _____ le _____

Règlement :

Cotis. : Carte étang : Ind. Accid. :

Signature :

Assurance complémentaire optionnelle :

La licence fédérale (incluse dans votre cotisation) intègre une assurance en responsabilité civile au tiers qui couvre les dommages que vous êtes susceptibles de causer aux autres dans votre pratique. Par contre, elle ne vous couvre pas en cas de dommages vous survenant en l'absence de tiers responsable.

Nous vous recommandons donc de contracter une assurance dite « individuelle accident » vous permettant précisément d'être couvert en cas d'accident en l'absence de tiers responsable. En outre, ce type d'assurance permet, selon le type et le niveau choisi, de couvrir certains risques spécifiques comme par exemple les annulations de séjours. Bien sûr, chaque risque peut être couvert sous conditions et il faut lire attentivement le tableau des garanties voire appeler le cabinet Lafont, notre assureur, pour obtenir des précisions. **Attention : Plongée 95 rend obligatoire l'assurance individuelle accident pour les sorties en mer.**

Nous vous présentons ci-dessous des extraits des diverse garanties « individuelles accident » avec les tarifs, pour la saison écoulée, les éléments 2018/2019 n'étant pas disponibles au moment où nous éditons la fiche d'inscription.

Pour plus d'information, nous vous conseillons de consulter le site du cabinet Lafont : <http://www.cabinet-lafont.com/>

Vous êtes intéressés par une assurance individuelles accident : il est possible de la souscrire en même temps que la licence afin qu'elle soit mentionnée dessus. Le montant est alors à régler dès l'inscription, avec le 1^{er} chèque.

Document non contractuel, donné à titre informatif

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des Frais de recherche et de sauvetage (e) +++	10 000 €		15 000 €		25 000 €		NEANT	
GARANTIES LOISIRS TOP (garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	

Garanties partielles « Loisirs base » et « Loisirs top ». Intégralité des garanties sur le lien :

<http://www.cabinet-lafont.com/>

TARIFS ANNUELS TTC				
CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	20€	25 €	42 €	11 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	39 €	50 €	83 €	Pas de garanties



Individuelle Accident & Assistance

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article L 321-4 du Code du Sport).

Pourquoi une Individuelle Accident /Assistance ?

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT !

Si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous n'êtes pas assuré dans le cadre du contrat "Responsabilité Civile" tel que défini ci-dessus ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ASSISTANCE

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

Loisir 1 base, loisir 2 base et loisir 3 base

Nous vous proposons des garanties d'assurance, d'assistance avec des options de montants assurés différents.

Ces garanties d'assurances et d'assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises dans le monde entier.

ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie d'assurance Voyages Plongée

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles : **Loisir 1 Top, loisir 2 Top et loisir 3 Top**

Vous avez programmé un voyage ou un séjour plongée et vous êtes contraints d'annuler votre déplacement à la suite d'un événement garanti.

Vous êtes en séjour de plongée et vous êtes obligés de l'interrompre à la suite d'un événement garanti.

Si vos bagages sont perdus ou volés.

Grille des tarifs saison 2020/2021

<https://ffessm.fr/gerer/grille-des-tarifs>

LICENCE "ADULTE" (à partir de 16 ans) (1) Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	40,74 € Comité interrégional ou régional 12,23 € Comité départemental 3,20 €
LICENCE "JEUNE" (de 12 à 16 ans) (1) Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	25,77 € Comité interrégional ou régional 6,25 € Comité départemental 2,94 €
LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans) (1) Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	11,45 € Comité interrégional ou régional 2,62 € Comité départemental 1,26 €
LICENCE PASSAGER (1)	42,82 €
ABONNEMENTS À SUBAQUA Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (12 numéros) Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (6 numéros) Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence - 6 numéros/France-DOM COM-Etranger) Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence -12 numéros/ France-DOM COM-Etranger)	49,00 € 26,00 € 34,00 € 52,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS, JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLE	Loisir 1 20,00 € Loisir 2 25,00 € Loisir 3 42,00 € Piscine (intégrant les compétitions en piscine) 11,00 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	Loisir 1 Top 39,00 € Loisir 2 Top 50,00 € Loisir 3 Top 83,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES MONITEURS LICENCIÉS À LA FFESSM, EXERÇANT À TITRE RÉMUNÉRÉ	Pro basic 44,00 € Pro 1 120,00 € Pro 2 240,00 € Pro 3 300,00 €
GARANTIES PRO TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (MONITEURS) + ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION, INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	Pro basic Top 63,00 € Pro 1 Top 169,00 € Pro 2 Top 292,00 € Pro 3 Top 417,00 €
GARANTIE VOYAGE : GARANTIE ANNULATION/INTERRUPTION/BAGAGES POUR UN SEJOUR PLONGEE DE MOINS DE 21 JOURS CONSECUTIFS DANS LE MONDE ENTIER	Pack Voyage 8,00 €
DROIT ANNUEL D'AFFILIATION 2018/2019 POUR LES CLUBS	60,00 €
DROIT ANNUEL D'AGREMENT 2018/2019 POUR LES SCA, SCIA ET RATTACHEMENT CLUB FRANCE	72,00 €
TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT Brevets de plongeurs et de moniteurs Brevets de spécialité Ffessm et Ffessm/Cmas	12,00 € Ristourne au Comité Interrégional ou Régional 1,00 € Ristourne au Comité Départemental 0,50 €
ATP : Pack Découverte – Pass Rando (2) Pass'Plongée PE12 Apnée Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile / jour tarif pour tout le groupe Pass'Collectif Jeunes avec assurance Responsabilité Civile pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident / jour tarif pour tout le groupe Pass'Collectif Jeunes avec assurance individuelle accident pour 5 jours consécutifs tarif pour tout le groupe Formations Premiers Secours	3,00 € 15,00 € 7,00 € 12,00 € 10,00 € 40,00 € 30,00 € 120,00 € 5,00 €
REEDITION D'UNE CARTE LICENCE/BREVET	12,00 €
BREVET CONVENTIONNÉ : CREATION / REEDITION	15,00 €